



Séparation et dettes communs

Par **Phonthy**, le **05/06/2009** à **21:03**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison avec mon ex-concubine et étant donné ma séparation avec elle, nous avons chacun quitté cette maison pour partir en location chacun de notre côté. Le crédit de notre maison n'étant plus payé car nous avons chacun notre location d'appartement à payer, la banque nous réclame la totalité de la créance et menace de mise en vente en enchère. La maison étant mis en vente dans des agences.

Mon ex concubine étant très mauvaise payeuse, je ne veux pas être le seul à régler cette énorme dette.

Existe t-il un moyen de diviser la dette en 2 ? quels sont mes recours ? y a t-il un moyen de stopper ou ralentir la procédure à notre encontre ? le dossier de surendettement est il un bon choix ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **Solaris**, le **05/06/2009** à **22:06**

Bonjour,

Le dossier de surendettement ne me semble pas la meilleure chose.

Avez-vous mis le bien en vente par votre propres moyens?

Votre intérêt est de provoquer la vente afin de récupérer la moitié du prix. Si vous avez été amené à payer une partie de la part de votre ex-concubine, vous vous en ferez rembourser sur le prix de vente.

Votre intérêt principal est d'éviter la vente immobilière.

Par **Phonthy**, le **06/06/2009** à **08:10**

Bonjour,

Nous souhaitons tous les deux vendre le bien car cela devient une priorité. La banque nous réclame une somme beaucoup plus supérieure au prix actuel de vente de la maison. La maison est mise en vente dans 3 agences immobilières.

Est il possible de séparer la dette envers la banque en 2 ?

Merci

Par **Solaris**, le **07/06/2009** à **19:49**

Bonjour,

Vous êtes solidaire dans la dette donc non la banque ne partagera pas la dette en deux. Mais si vous payez plus que votre part, vous pourrez vous retourner contre votre ex-amie pour lui réclamer le trop réglé.